

pleur dans l'introduction à l'édition des Constitutions d'Arrouaise (*Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis XX*) je me propose d'y revenir dans la recension de cet ouvrage.

Les cartes jointes à la thèse de M. Milis, dans un fascicule séparé, facilitent l'intelligence et augmentent l'utilité de ce bel et imposant volume.

Westmalle.

J. VAN DAMME O.C.S.O.

Constitutiones Canonicorum Regularium Ordinis Arroasiensis, ed.

L. MILIS auxilium praestante J. BECQUET o.s.b., *Corp. Christ., Contin. Mediaevalis XX*, Turnhout 1970.

La thèse du Dr L. Milis fut suivie de près de l'édition du texte des Constitutions d'Arrouaise. L'introduction qui était, originairement, la dernière partie de la thèse, débute par un aperçu historique qui nous conduit d'emblée « in medias res », et nous offre ensuite l'explication du vocabulaire juridique employée dans les documents officiels de l'époque.

L'exposé de la tradition manuscrite montre que c'est bien le texte du XII^e siècle qui nous a été transmis dans le ms. 558 de la Bibliothèque municipale de Douai : sigle CA(A). Il s'impose comme texte de base de cette édition, sur lequel l'éditeur épinglera les variantes de quatre, parfois cinq, autres manuscrits de date inégale. Au texte fondamental ainsi présenté font suite tous les autres textes législatifs postérieurs de l'ordre canonial d'Arrouaise. Ce fait est consolant puisqu'en raison des épreuves subies par l'abbaye dans ses biens meubles et immeubles à plusieurs moments de l'histoire, il y avait lieu de craindre que les textes anciens avaient péri (cfr L. MILIS, *The Library and the manuscripts of the abbey of Arrouaise*, in *Scriptorium* XIX, 1965, p. 228-235). L'exposé se termine par un « stemma codicum » qui a tous les avantages de la clarté et de la simplicité ; si ces qualités entraînent généralement aussi des dangers, on peut accepter cette présentation suggestive et valable de l'évolution des textes à travers l'histoire, et de la valeur des manuscrits conservés.

Ensuite l'auteur se proposa d'établir l'origine du texte CA(A) du point de vue de l'inspiration ou d'emprunts faits aux textes législatifs d'autres ordres religieux nés dans un même climat de réforme. Il va de soi que cela pose des problèmes de critique interne et externe. Quant à la critique interne, l'auteur énonce le principe, que les ressemblances de textes ne sont utilisables que pour autant qu'il y a accord textuel, non pas quand seulement le contenu des passages comparés est commun (p. xx). Dans son application, le principe ainsi formulé sera complété par des critères dictés par le bon sens, mais on s'étonne de lire la conclusion que voici : « en ce qui concerne le contenu, (Arrouaise) a fait beaucoup d'emprunts à Prémontré » (p. xlix).

En parcourant l'« Analyse détaillée de CA(A) » on est frappé presque à chaque alinéa par la justesse des remarques et la finesse du raisonne-

ment de l'auteur. Sur un point cependant M. Milis n'a pas réussi à me convaincre. Il s'agit de la dépendance — pas trop bien définie par l'auteur — des textes vis à vis de ceux de Prémontré. À mon humble avis, tout dépend des preuves tirées de la critique externe, soit, dans le cas, de l'histoire et de la paléographie. Or, ces deux domaines ne fournissent pas d'indications permettant de trancher le débat. M. Milis exploite, dans un autre paragraphe, toutes les données de l'histoire qui peuvent aider à fixer la date de CA(A) et il conclut à l'année 1135. Cependant, s'il faut reconnaître à cette date une certaine probabilité, on reste en demeure avec la teneur exacte du texte Arrouaisien « de 1135 », et on n'a rien prouvé quant à sa prétendue dépendance de Prémontré. Car l'argument tiré des bons rapports qui existaient entre Milon I, chanoine prémontré devenu évêque de Thérouane, et l'ordre d'Arrouaise, est susceptible d'être interprété en faveur de la thèse contraire. Il en est de même de la simultanéité des deux rédactions. Puis, s'il est vrai — comme l'affirme M. Milis — que les documents cisterciens furent transmis à l'abbé Gervais d'Arrouaise par saint Bernard « d'après le témoignage de Gauthier » (thèse p. 184), alors il semblerait plutôt qu'Arrouaise les ait transmis plus tard à Prémontré, si dépendance il y a ! Mais M. Milis ne prétend pas à la certitude (thèse, *ibid.*). Par conséquent on doit regarder ses idées sur la composition du texte d'Arrouaise comme un essai probable et très louable. Un détail est certain : dans une confirmation épiscopale accordée à l'abbaye arrouaisienne de Chauny en septembre 1135, il est question de « traditiones » que l'église d'Arrouaise « vel in praesens tenet, vel in futurum, justitia dictante, in melius correxerit », allusion claire à une activité législative à ce moment-là à Arrouaise (intr. p. lij et thèse p. 145).

Inspiré par H. Heijman (*Untersuchungen... in An. Praem.*, IV, 1928, p. 5-27) M. Milis se demande quelle peut avoir été la rédaction originale du texte CA(A) où certains statuts de chapitres généraux ont été intercalés, comme on peut s'en convaincre par le défaut de lien logique avec les chapitres qui précèdent et qui suivent, et par les termes « statutum est » en-tête de ces prescriptions (intr. p. xxx et xlix). Quant à moi, sans nier le fait de ces additions postérieures, je ne vois pas que cet indice suffise à postuler un texte primitif qu'on obtiendrait en laissant tomber non seulement les statuts surajoutés mais aussi les parties donnant des prescriptions générales en matière de liturgie et des dispositions touchant les convers. L'ordre chronologique ou génétique des chapitres se retrouve dans nombre de recueils monastiques de l'époque comme p.ex. dans la Charte de charité cistercienne de 1119 (dite CC-prior) et dans les *Instituta generalis capituli* du même ordre. Il est tout de même intéressant de voir que cet examen a conduit à la découverte d'un canevas cistercien, sur lequel le rédacteur d'Arrouaise a brodé (ensuite... ? c'est là le problème) des figures d'une autre provenance ou de sa propre invention. L'évolution des coutumes, le code pénitentiel, l'intervention apostolique de 1233 suivie de la codification-CA(A), l'évolution subséquente

de l'observance, la révision des statuts aux environs de 1255 qui adopta leur disposition systématique, un effort ultime de redressement de l'ordre au ^{XV}^e s. sont les paragraphes suivants. L'évolution des textes sert d'illustration et de complément à l'histoire générale de l'ordre donnée dans la thèse. Ces deux panneaux fournissent le témoignage concordant d'une existence laborieuse séculaire, de cet ordre canonial géographiquement trop diffus, et manquant d'impulsion vitale émanant de l'abbaye centrale. Les guerres qui sévirent maintes fois, durant des siècles, dans la contrée relativement déserte entre l'ancien comté de Flandre et le royaume de France ont certainement contribué au déclin de cette institution (*Vita* du bienh. Hildemare). Avant de formuler ses conclusions, l'auteur dépeint une dernière fois la place qu'occupait la règle de saint Augustin dans la vie de l'ordre d'Arrouaise, disparu au ^{XVII}^e siècle après une période de « vie fictive » qui dura deux siècles.

L'édition des textes est impeccable tant pour la méthode suivie que pour la réalisation typographique. Des tables étendues et fort soignées faciliteront l'usage de ce volume qui, avec la thèse de M. Milis, constitue un véritable enrichissement pour nos bibliothèques, une source d'information et un instrument de travail de premier ordre.

Westmalle.

J. VAN DAMME, O.C.S.O.

Jean DESHUSSES, *Le Sacramentaire Grégorien. Ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits* = *Spicilegium Friburgense* 16 (Éditions Universitaires Fribourg-Suisse 1971), 768 p. Fr. s. 90.

Avec la collection des « *Libelli Missarum* » de Vérone (sacramentaire léonien) et le sacramentaire gélasien ancien (*Vat. Regimensis* 316), le sacramentaire grégorien peut nous instruire quant à la tradition liturgique romaine de l'époque soi-disant classique. Quoique les éditions de H. A. Wilson et de H. Lietzmann soient encore d'un accès facile, ces éditions ne suffisent plus pour un contact plus intime avec les manuscrits du sacramentaire papal. Jean DESHUSSES, moine bénédictin d'Hautecombe, nous offre une édition comparative : elle voudrait offrir au liturgiste une possibilité réelle d'entrer en contact avec les manuscrits grégoriens du ^{IX}^e siècle. Ce n'est pas une édition proprement diplomatique. Tout au long du travail, Dom Deshusses s'est préoccupé d'unir l'exactitude de la transmission à la commodité de l'utilisateur.

Dans son introduction, l'auteur donne un aperçu des éditions et études concernant le sacramentaire grégorien. Il a utilisé 36 manuscrits ou fragments. Dans la quatrième partie de son introduction, il traite de l'évolution du sacramentaire grégorien jusqu'au milieu du ^{VIII}^e siècle (tronc commun ou sacramentaire grégorien primitif; lignée de l'Hadrianum; lignée de trente, et type II, qui nous est accessible surtout par le sacramentaire de Padoue), puis, la situation liturgique après la